



Règlement intérieur 2026-2027

Accueil Loisirs et Périscolaire - AFR La Famille Tortue

L'Accueil de Loisirs et périscolaire « La Famille Tortue », géré par les bénévoles de l'association Familles Rurales de Saint-André-le-Gaz, accueille les enfants de 3 à 13 ans en dehors du temps scolaire. C'est un lieu de rencontre, de découverte et d'éveil favorisant la socialisation.

Un projet éducatif, définissant les objectifs pédagogiques et sociaux, encadre son fonctionnement et peut être consulté directement au centre de loisir. L'équipe d'animation, composée de professionnels diplômés, expérimentés et qualifiés, répond aux exigences de la réglementation en vigueur.

L'accueil principal a lieu dans les locaux de la garderie, au 23 rue Lavoisier à Saint-André-le-Gaz. Durant les vacances scolaires l'accueil des grands (8-13 ans) possibilité d'accueil dans le local annexe de l'ancienne école primaire Joliot-Curie, situé 250 rue de la République à Saint-André-le-Gaz.

Coordonnées de contact de la directrice : MERMILLOD-BLONDIN Nadège

Téléphone : **04.74.27.23.71**

Adresse électronique : **afr.standrelegaz@orange.fr**

Adresse portail famille : **<https://afr.standrelegaz.portail-defi.net>**

PERIODES D'OUVERTURE

Accueil périscolaire :

Matin : 7h20 – 8h30

Soir : 16h30 – 18h30

Mercredis – 3 formules au choix :

Matin : 8h30 – 12h

Après-midi : 14h – 17h30

Journée complète : 8h30 – 17h30

 Possibilité d'accueil périscolaire : 7h30 – 8h30 et 17h30 – 18h30

Vacances scolaires :

2 semaines à Toussaint, 2 semaines en Hiver, 1 semaine au Printemps, 4 semaines en Été

Horaires : 8h30 – 17h30

 Possibilité d'accueil périscolaire : 7h30 – 8h30 et 17h30 – 18h30

 Les familles doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. Toute heure entamée en cas de dépassement sera facturée.

INSCRIPTIONS

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font directement sur le Portail Famille (sauf pour le périscolaire – garderie matin et soir)

Aucune inscription ne sera validée sans les documents suivants :

- ✓ Fiche d'inscription
- ✓ Dernière notification CAF (Quotient familial)
- ✓ Autorisation parentale + autorisation photos
- ✓ Fiche sanitaire de liaison
- ✓ Coupon de confirmation du règlement intérieur signé
- ✓ Règlement de l'adhésion Familles Rurales (valable 1 an – du 1er janvier au 31 décembre)
- ✓ Si votre enfant est en situation de handicap, fournir la notification de décision de la MDPH

 **Tout changement de situation familiale doit être signalé.**

Conditions d'accueil :

- Seuls les parents ou responsables légaux peuvent signer les documents d'inscription.
- Les capacités d'accueil étant limitées, certaines demandes peuvent être refusées
 - 👉 une liste d'attente est alors mise en place.
- Les inscriptions de dernière minute sont possibles selon les places disponibles.

Cas exceptionnel :

En cas de retard à 16h30 à la sortie de l'école, et après vérification de l'accord du parent par la mairie:

- L'enfant sera pris en charge exceptionnellement en accueil périscolaire.
 - 👉 Les formalités d'inscription devront être complétées + la carte d'adhésion réglée.
 - 👉 Une majoration forfaitaire de 8 € par retard sera appliquée.

RÈGLEMENTS ET FACTURATION

Facturation :

- **Mercredis & périscolaire** : une facture mensuelle vous sera remise, à régler avant la date indiquée.
- **Vacances scolaires (petites & grandes)** : le règlement s'effectue **par avance**.

Moyens de paiement acceptés :

- Chèque (à l'ordre de *Familles Rurales – Association de Saint-André-le-Gaz*)
- Espèces (un reçu vous sera délivré)
- Virement bancaire (RIB fourni sur demande)

Conditions :

La réinscription de votre enfant n'est possible que si toutes les factures précédentes sont réglées.

En cas de difficultés, un **paiement échelonné** peut être étudié à la demande des familles.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Accueil et sécurité :

- Les familles doivent accompagner leur enfant à l'intérieur du centre et s'assurer qu'il est bien pris en charge par un animateur.
- Le soir, l'enfant est confié uniquement **aux personnes autorisées** à venir le chercher.
- Si aucune personne autorisée ne se présente et que les parents restent injoignables, la direction ou les bénévoles prendront les mesures nécessaires pour la sécurité de l'enfant (ex. contact de la gendarmerie).
- L'accueil périscolaire n'est pas un service de soutien scolaire. Les enfants peuvent toutefois réaliser leurs devoirs en autonomie.

Goûter :

Les goûters sont fournis par la structure → aucun supplément demandé aux familles.

Sorties & activités :

- Les parents sont informés des sorties par mail, au centre aéré (affiches), ou via le site internet.
- Les activités prévues peuvent être modifiées en cas de force majeure → l'information sera transmise aux familles.

RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE

Vie quotidienne :

- Les enfants doivent porter une tenue adaptée aux activités et à la météo. (Vêtements solides et des chaussures confortables)
- Dans la mesure du possible, marquer les vêtements au nom de l'enfant
- Merci de vérifier régulièrement la tête de vos enfants (prévention contre les petites bêtes).
- Chaque enfant doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Respect et règles de sécurité :

- Pour leur sécurité et leur bien-être, les enfants suivent les consignes et sont à l'écoute des animateurs.
- Tout manquement aux règles de politesse, discipline ou tenue correcte sera signalé aux familles.

Comportements interdits :

- Pénétrer dans l'enceinte avec des objets dangereux ou susceptibles de blesser.
- Avoir une tenue inappropriée ou adopter des gestes/paroles indécentes
- Photographier d'autres enfants sans autorisation parentale

Objets de valeur :

- Bijoux, téléphones, argent, vêtements de marque et jouets sont à éviter.
 **Le centre n'est pas responsable en cas de perte, vol ou détérioration.**

MALADIE OU ACCIDENT

Maladie :

- Aucun enfant malade ne pourra être admis (exemple : fièvre)
- En cas de maladie contagieuse, les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.

 **Aucun médicament ne sera administré, même sur présentation d'une ordonnance.**

Accident :

- En cas d'accident grave ou d'événement mettant en danger la santé de l'enfant, l'équipe accompagne l'enfant vers le service de secours et le centre hospitalier le plus proche.
 Une autorisation parentale est remplie lors de l'inscription.
- La Directrice accompagne toujours l'enfant.
- Le responsable légal est informé immédiatement.

ABSENCES OU ANNULATIONS

Prévenir tôt : pourquoi ?

-  Pour éviter toute attente ou inquiétude inutile dans l'équipe d'animation.
-  Parce que certains enfants sont sur liste d'attente : pensons au collectif !
-  Les annulations de dernière minute seront facturées.

Modalité Annulation Périscolaire :

- Toute absence non signalée **la veille avant 18h30** sera due. (*Exemple : La 1^{re} heure du soir sera facturée si l'enfant inscrit est récupéré directement à la sortie de l'école*)
- En cas de maladie, prévenir avant 8h30.

Modalité Annulation Mercredis :

- Toute annulation doit être effectuée **au plus tard le mercredi précédent** (1 semaine).
- En cas de maladie, prévenir avant 8h30.

Modalité Annulation Vacances scolaires :

- Petites vacances scolaires : annulation à effectuer **2 semaines à l'avance**, sauf contraintes médicales.
- Grandes vacances d'été : annulation à effectuer **3 semaines à l'avance**, sauf contraintes médicales.
- En cas de maladie, prévenir avant 8h30.

ASSURANCE

- L'Accueil de Loisirs et Périscolaire dispose d'une assurance responsabilité civile.
- Le centre n'est pas responsable des accidents ou incidents survenant hors des horaires d'accueil ou en dehors du périscolaire.  **Les parents doivent assurer leurs enfants au titre de la responsabilité civile.**

COUPON DE VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Je soussigné(e) _____ ,
certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Famille Rurale « la Famille Tortue »
consultable au centre ou par le biais du site internet.

Je m'engage à respecter ce règlement intérieur ainsi que
mon ou mes enfants : _____.

Signé à Saint André le Gaz , le ____ / ____ / ____

Signature des parents :
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature du ou des enfants :

AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Je Soussigné(e) (Nom Prénom) _____
Père, mère, tuteur de ou des enfant(s) _____
autorise la diffusion de l'image de mon ou mes enfants pour les journaux locaux ou les parutions au sein du centre
de loisirs.

Fait à St André le Gaz le : ____ / ____ / ____

Signature des parents :